



PROGRAMME DES MEMBRES DU CFRA

TERMES & CONDITIONS

Ce document s'adresse aux diplômés du CFRA. Il a pour but de vous informer des conditions d'adhésion au programme des membres du CFRA et des conditions pour pouvoir bénéficier des avantages offerts aux membres du CFRA.

L'adhésion au programme des membres du CFRA n'est pas obligatoire. Vous pouvez obtenir le diplôme du CFRA, pratiquer en tant que thérapeute en relation d'aide diplômé par notre Centre et ne pas être membre du CFRA.

Votre adhésion en tant que membre du CFRA est libre. Le CFRA se réserve le droit d'accepter ou non, à son entière discrétion, toute demande d'adhésion au programme des membres du CFRA.

Avant de demander votre adhésion au programme des membres du CFRA, veuillez lire attentivement les termes et les conditions qui figurent sur ce document.

.....

Les présents termes et conditions applicables aux membres du CFRA sont susceptibles de modifications afin de clarifier nos pratiques, de modifier ou d'intégrer de nouvelles conditions. Dans ce cas, le CFRA se réserve le droit de réviser ou de modifier ces conditions à tout instant et à son entière discrétion. Si vous utilisez nos services après l'entrée en vigueur des modifications, cela signifie que vous acceptez ces modifications. La version révisée de ces conditions remplace toutes les versions antérieures.

Notes terminologiques :

- Le genre masculin du présent document est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
- L'utilisation du terme "*client*" dans ce document, pour désigner une personne qui consulte le thérapeute en relation d'aide, s'explique par l'usage réservé du terme "*patient*" aux médecins exerçant au Canada (et notamment au Québec), ce qui ne s'applique pas dans la plupart des pays francophones en Europe ou en Afrique. La notion de "*client*" dans ce document n'a pas de connotation commerciale et peut être remplacée par "*la personne qui consulte*", "*la personne aidée*" ou toute autre expression similaire.
- "CFRA" est utilisé pour "Centre de Formations en Relation d'Aide".
- "Membre" est utilisé pour désigner la personne diplômée du CFRA dont la demande d'adhésion a été acceptée par le CFRA et qui a pleinement accepté les termes et conditions du CFRA pour participer au programme exclusif du CFRA.

Droit de reproduction :

Toute copie ou reproduction partielle ou totale des textes est interdite sauf autorisation préalable du CFRA.

Conception et Réalisation :

Ce document a été réalisé par le CFRA, à Laval (Québec).

Crédits Photos : Licence Canvas Pro

Version du document: 2ème version du 26 avril 2023.

SOMMAIRE

Avant-Propos	p.3
1 Adhésion au programme des membres	p.4
2 Les obligations des membres	p.5
3 Modification et cessation du programme	p.6
4 Fin de l'adhésion au programme	p.8
Nous contacter	p.9





AVANT-PROPOS

Emmanuelle Hélias. Présidente du CFRA, formatrice et thérapeute en relation d'aide.

Merci de votre intérêt pour le programme des membres du CFRA !

Vous venez d'obtenir votre diplôme de thérapeute en relation d'aide. Bravo pour votre travail, vos efforts et votre engagement!

Il est temps, désormais, de vous interroger sur votre adhésion au programme des membres du CFRA.

Pourquoi adhérer au programme des membres ?

Un diplôme, quel qu'il soit, n'est jamais une fin en soi. C'est même plutôt le commencement d'une nouvelle expérience! Aussi, il nous a paru important de mettre en place un dispositif qui permet, à celles et ceux qui le souhaitent, de bénéficier de notre visibilité grandissante sur internet mais aussi de ne pas être seul(e) dans sa pratique et de pouvoir échanger avec d'autres membres, de sécuriser sa pratique ou encore de partager des ressources utiles.

Votre adhésion est volontaire et libre. Nos diplômés n'ont pas l'obligation d'adhérer au programme des membres du CFRA. De la même façon, le CFRA se réserve le droit d'accepter ou non les demandes d'adhésion des diplômés.

Les membres du CFRA sont nos meilleurs ambassadeurs. Nous croyons qu'une communauté doit s'appuyer sur des valeurs communes et sur une volonté de partage et de collaboration. Votre adhésion doit donc vous apporter un bénéfice personnel mais elle doit aussi bénéficier à l'ensemble des membres.

Le présent document a ainsi pour but de vous informer sur les termes et les conditions de notre programme réservé aux membres du CFRA. Nous vous invitons à le lire attentivement.

Au nom de toute l'équipe du CFRA, je vous souhaite de prendre beaucoup de plaisir à faire partie de notre communauté grandissante!

Au plaisir de vous compter parmi nous.

Merci de votre confiance!

Emmanuelle Hélias

1. ADHÉSION AU PROGRAMME DES MEMBRES

Nous souhaitons vous informer des conditions pour adhérer au programme des membres du CFRA.

POURQUOI DEVENIR MEMBRE DU CFRA ?

A l'issue de leur formation, et sur la base d'une adhésion volontaire, le CFRA permet à ses diplômés d'adhérer au programme des membres du CFRA.

Dans le cadre de ce programme nous offrons différents services et avantages aux membres :

- Figurer gratuitement sur l'annuaire en ligne du CFRA.
- Utiliser le logo du CFRA sur tous supports de communication.
- Bénéficier des avantages et des services proposés exclusivement aux membres.

COMMENT ADHÉRER AU PROGRAMME DES MEMBRES ?

Pour demander votre adhésion au programme des membres du CFRA, les prérequis suivants sont demandés:

- Avoir obtenu le diplôme du CFRA.
- Avoir lu les présentes conditions et en accepter tous les termes et conditions.
- Faire une demande d'adhésion auprès du CFRA.

LA DÉCISION DU CFRA

A réception de votre demande d'adhésion, vous recevrez une réponse dans un délai raisonnable, au maximum 15 jours suivant votre demande.

Le CFRA se réserve le droit, et à son entière discrétion, d'accepter ou de refuser toute demande d'adhésion.

En cas de refus à une demande d'adhésion, le CFRA n'est pas tenu de justifier sa décision. Selon les cas, il pourra être proposé une adhésion sous certaines conditions à respecter.

QUEL EST LE COÛT DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME DES MEMBRES DU CFRA ?

L'adhésion au programme des membres du CFRA est **gratuite**. Il n'y a aucun frais d'abonnement ou d'adhésion annuel.

Certains services, proposés exclusivement aux membres, sont payants.

EN CAS D'ACCEPTATION PAR LE CFRA

En cas d'acceptation de votre adhésion au programme des membres du CFRA, nous vous ouvrons un accès privilégié "membre" sur notre site internet. Vous avez ainsi accès aux services et aux ressources qui sont uniquement réservés aux membres.

LES SERVICES ET AVANTAGES AUX MEMBRES

Annuaire professionnel :

En tant que membre du CFRA vous avez la possibilité de figurer **gratuitement** sur notre annuaire en ligne. Votre apparition sur cet annuaire permet aux visiteurs de découvrir votre profil, vos services, de télécharger votre fiche personnalisée et de prendre votre contact pour une consultation selon les modalités que vous aurez définies. En tout temps, vous pourrez mettre à jour vos informations professionnelles.

Tables rondes :

Tous les trimestres, nos membres sont invités à se retrouver pour discuter et échanger autour de leurs pratiques professionnelles. Les Tables Rondes du CFRA vous permettent de trouver un lieu d'échanges et de partages entre passionnés de la relation d'aide. C'est l'occasion de confronter différentes approches sur des cas réels, de trouver de nouvelles pistes, et de bénéficier du soutien de vos pairs dans l'exercice d'un métier exigeant.

Supervision professionnelle à tarif réduit :

Les séances de supervision permettent de trouver un lieu de parole sur la relation avec les clients, de mettre en perspective les connaissances et la pratique, de prendre du recul et de veiller à conserver la bonne distance émotionnelle.

En tant que membre du CFRA vous bénéficiez d'un prix réduit sur l'achat de 5 séances individuelles, avec la possibilité de payer en 3 fois sans frais.

Ressources en libre service

En tant que membre du CFRA vous avez accès à des supports et à des ressources utiles pour votre pratique professionnelle. Ces ressources sont en libre-service sur notre site internet et vous pouvez télécharger les documents qui vous intéressent.

Identité visuelle

Les membres peuvent utiliser notre logo sur tous leurs supports de communication (brochure, site internet, réseaux sociaux,...).

2. LES OBLIGATIONS DES MEMBRES

Nous souhaitons vous informer de nos conditions pour pouvoir participer au programme des membres du CFRA.

2.1 OBLIGATION D'ACCEPTER LE CODE DE PRATIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CFRA

Un engagement éthique et professionnel

En tant que membre du CFRA vous devez adhérer au code de pratique et de déontologie du CFRA.

Votre adhésion à ce code est un gage de sérieux et de professionnalisme. Il témoigne de votre attachement aux fondamentaux de la thérapie relation d'aide. Il vous permet d'affirmer et de promouvoir certaines valeurs, certaines conceptions de l'être humain, tout en précisant le cadre de la pratique professionnelle du thérapeute en relation d'aide.

Pour être membre adhérent du CFRA et pouvoir bénéficier des avantages liés à la qualité de membre, vous devez accepter l'ensemble des termes et conditions du Code de pratique et de déontologie du CFRA.

Vous pouvez prendre connaissance de la dernière version à jour du code de pratique et de déontologie sur notre site internet.

Le refus d'adhérer et d'accepter les termes et les conditions énoncées par le code de pratique et de déontologie du CFRA entraîne l'impossibilité pour le thérapeute en relation d'aide diplômé de devenir membre du CFRA, de figurer sur l'annuaire et de faire figurer l'identité visuelle du CFRA sur tout médias ou supports de communication, ainsi que de bénéficier des offres et des avantages réservés aux membres.

Pour toute difficulté ou question concernant le code de pratique et de déontologie, veuillez communiquer avec nous.

2.2 OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE

Pour devenir et rester membre adhérent du CFRA, vous devez vous engager à suivre une formation continue d'un minimum de 15h00 de formation par an.

Les 15h00 de formation par an au titre de la formation continue obligatoire doivent être impérativement en lien avec le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

A noter que la participation aux Tables Rondes du CFRA peuvent donner droit jusqu'à 10 heures au titre de la formation continue obligatoire du CFRA.

A la demande du CFRA, les membres sont tenus de fournir les justificatifs des formations qui ont été suivies annuellement.

2.3 CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ANNUAIRE

En tant que membre du CFRA vous devez accepter les conditions d'utilisation et de services de l'annuaire professionnel publié sur le site internet du CFRA.

Services proposés aux visiteurs du site

L'annuaire professionnel sur le site internet du CFRA est un avantage réservé aux membres du CFRA. Ce service est entièrement gratuit. Le CFRA entend simplement promouvoir ses membres diplômés en diffusant leurs informations et coordonnées professionnelles auprès du public.

L'annuaire en ligne permet à tout visiteur de:

- Consulter l'annuaire des membres référencés sur le site internet.
- Consulter l'ensemble des pages et contenus accessibles via le site internet et les liens hypertextes
- Ajouter des avis et commentaires sur les membres référencés.

L'annuaire en ligne ne permet pas au visiteur de prendre rendez-vous avec le thérapeute en relation d'aide référencé. Le visiteur du site doit prendre contact directement avec le thérapeute en relation d'aide référencé, qui demeure libre de répondre ou non à la demande.

Le CFRA n'a aucun lien contractuel avec le visiteur du site. Le CFRA ne met pas en relation le visiteur et le thérapeute en relation d'aide, ne retient aucune commission ou rémunération d'aucune sorte, ni de la part du thérapeute en relation d'aide référencé, ni de la part du visiteur.

Le CFRA ne saurait garantir au visiteur l'acceptation par le thérapeute en relation d'aide référencé d'une demande de rendez-vous.

Disponibilité du service d'annuaire

Le CFRA met tout en œuvre pour offrir aux membres un annuaire en ligne qui présente leurs coordonnées professionnelles et les services proposés à leurs clientèles. Cependant le CFRA ne saurait être tenu responsable d'une absence de disponibilité du site Internet et du service d'annuaire en ligne qu'il propose, ou de la présence de virus.

Responsabilités des membres :

Les membres du CFRA qui souhaitent figurer sur l'annuaire en ligne sur le site internet sont invités à créer un compte sur le site en remplissant un certain nombre d'informations professionnelles obligatoires.

Le membre est seul responsable de l'identité qu'il déclare et des informations qu'il adresse.

Dans l'hypothèse où le membre du CFRA fournirait des données d'inscription inexactes ou obsolètes, le CFRA sera en droit de suspendre temporairement ou de supprimer définitivement le compte du membre.

Il est de la responsabilité des membres inscrits sur le site internet du CFRA de maintenir confidentiels leurs identifiants et mots de passe associés à la création de leur compte sur le site internet. Le CFRA ne peut être tenu pour responsable de toute perte ou dommage résultant de la négligence du membre à protéger ses identifiants de connexion et/ou les informations personnelles liées à son compte.

Malgré les mises à jour du contenu du site, le CFRA ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de retard de mise à jour, d'erreur ou d'omission quant au contenu des pages du site et de l'annuaire en ligne. Le CFRA ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs et indirects résultant de l'accès ou de l'usage du site et de l'annuaire des membres.

Le CFRA se réserve le droit de supprimer ou de modifier de plein droit, toutes ou certaines des fonctionnalités du site internet et de l'annuaire en ligne, sans préavis ni indemnité.

Engagements des membres :

Le membre inscrit sur l'annuaire du CFRA s'engage à :

- Répondre aux demandes de rendez-vous ou de contact avec l'intention d'honorer les rendez-vous qu'il a accepté,
- Ne pas ouvrir plus d'un compte sur le site internet du CFRA ou ouvrir un compte usurpant l'identité d'un tiers,
- Ne pas utiliser les fonctionnalités du site internet du CFRA pour communiquer des contenus inappropriés (illégaux, portant atteinte à la dignité humaine, à caractère sexuels, diffamatoires, injurieux, racistes ou tout autre contenu pouvant engager la responsabilité civile ou pénale de la personne qui le publie),
- Ne pas utiliser le site internet à des fins frauduleuses, illégales ou contraires à la destination normale du site internet du CFRA,
- Ne pas utiliser des logiciels ou autres d'autres procédés automatisés afin d'accéder au site internet, réaliser des indexations, explorer ou extraire les données contenus sur le site du CFRA.

Si pour un quelconque motif, le CFRA considère que le membre ne respecte pas les présentes conditions d'utilisation de l'annuaire, le CFRA peut à tout moment, et à son entière discrétion, supprimer ou suspendre son compte et son accès au site internet du CFRA et prendre toutes mesures légales à son encontre, étant précisé qu'aucune décision ne sera prise sans avoir laissé au membre un délai de préavis raisonnable pour remédier au manquement sauf en cas de faute lourde du membre.

Tout litige en relation avec l'utilisation du site internet du CFRA est soumis au droit fédéral et provincial du Canada. Il est fait attribution exclusive de juridiction aux cours et tribunaux compétents de Laval (Québec).

Référencement internet et avis en ligne :

Le classement des thérapeutes en relation d'aide membres sur le site internet du CFRA est réalisé automatiquement, par ordre alphabétique ou selon les choix sélectionnés par les visiteurs lors de leurs recherches. Le CFRA ne reçoit aucune rémunération de la part des membres référencés.

L'annuaire professionnel du CFRA permet d'améliorer la visibilité des membres sur internet. Néanmoins, le CFRA n'est pas tenu de garantir un classement du membre par les moteurs de recherche sur internet et ne peut pas être tenu pour responsable d'une perte ou d'une diminution de visibilité et de classement du membre sur internet.

Les visiteurs ont la faculté de publier des avis sur les thérapeutes en relation d'aide membres référencés sur le site internet. Le CFRA contrôle toutefois ces avis avant leur publication afin d'apprécier leur sincérité et authenticité. Tout avis dénigrant, injurieux ou présentant des informations fausses ou inexactes sera refusé.

Les visiteurs ont la possibilité de modifier ou supprimer leur avis à tout moment en écrivant au CFRA. Les avis sur les thérapeutes en relation d'aide sont et restent publics sur le site internet mais pourront être supprimés par le CFRA en cas de changement significatif dans la situation du thérapeute en relation d'aide concerné. Le CFRA ne perçoit aucune contrepartie en échange de tout dépôt d'avis.

Liens hypertextes de l'annuaire :

L'annuaire du site du CFRA contient des liens hypertextes orientant les visiteurs vers d'autres sites internet, notamment ceux indiqués par les membres. L'existence de liens hypertextes vers d'autres sites internet ou réseaux sociaux ne constitue ni une recommandation, ni une validation de ces sites et de leur contenu par le CFRA.

Le CFRA n'est pas responsable du contenu des informations accessibles via son site au moyen de ces liens hypertextes. Le CFRA ne peut garantir leur exactitude, mise à jour, caractère légal, actuel et loyal, qui relèvent de la seule et entière responsabilité des personnes auteurs ou propriétaires de ces sites.

2.4 UTILISATION DU LOGO DU CFRA

L'utilisation autorisée du logo du CFRA :

En devenant membre vous avez la possibilité d'utiliser le logo propre aux membres du CFRA sur tous vos supports de communication.

Seuls les logos et les supports visuels qui vous sont remis par le CFRA peuvent être utilisés. Ils demeurent la propriété intellectuelle exclusive du CFRA. Ils ne peuvent être modifiés ni totalement, ni partiellement.

L'utilisation non autorisée du logo du CFRA :

L'utilisation du logo du CFRA n'est pas autorisée dans le cadre des formations, des conférences, des colloques ou de toutes autres présentations publiques que vous réalisez pour votre propre compte et sous votre propre nom ou sous votre propre marque commerciale.

La qualité de membre du CFRA n'autorise en aucun cas le membre à agir en tant que formateur agissant pour le compte ou au nom du CFRA.

D'une manière générale, toute utilisation du logo ou des références du CFRA dans vos communications, verbales ou écrites, qui conduirait à créer une confusion dans l'esprit du public, ou qui n'est pas conforme à l'image, à l'éthique et aux objectifs poursuivis par le CFRA, est strictement interdite.

En cas de doute sur l'utilisation et l'usage des références et/ou des logos du CFRA dans vos communications, il est recommandé de communiquer avec nous et d'obtenir notre accord préalable.

3. MODIFICATION ET CESSATION DU PROGRAMME

Nous souhaitons vous informer des modalités de modification ou de cessation du programme des membres du CFRA.

3.1 MODIFICATION DU PROGRAMME

Le CFRA se réserve le droit, à son entière discrétion, à tout moment, et sans avoir à donner de justification, de modifier partiellement ou totalement les services et les avantages associés au programme des membres.

Le CFRA ne peut être tenu pour responsable de tout préjudice direct ou indirect, lié à la modification, la suppression, ou la cessation de l'un ou des services et avantages qui sont liés au programme.

De la même manière, le CFRA se réserve le droit de modifier à son entière discrétion les conditions d'adhésion et de participation des membres au programme.

3.2 CESSATION DU PROGRAMME

Le CFRA peut, à son entière discrétion, et sans avoir à donner de justification, mettre fin au programme des membres, ainsi qu'à tout ou partie des services et des avantages qui y sont associés.

Le CFRA ne peut être tenu pour responsable de la perte ou de la diminution éventuelle de clientèle, qui pourrait résulter pour un membre de la cessation des services liés au programme, ni de la perte ou de la diminution de la visibilité du membre dans les résultats de recherche sur internet, ni de tout autre préjudice direct ou indirect qui pourrait découler de l'arrêt du programme.

4. FIN DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME

Nous souhaitons vous informer des modalités applicables à la fin de votre adhésion au programme des membres du CFRA.

4.1 FIN DE L'ADHÉSION À L'INITIATIVE DU MEMBRE

Le membre peut, à tout moment, et sans avoir à donner de justification, mettre fin à son adhésion au programme.

La décision de mettre fin à la participation au programme du CFRA conduit pour le membre à ne plus figurer sur l'annuaire professionnel du CFRA, à ne plus utiliser l'identité visuelle du CFRA et à ne plus avoir accès aux services et aux avantages liés au programme du CFRA.

A compter de la demande du membre de ne plus participer au programme, un délai de 15 jours est nécessaire pour permettre au CFRA de supprimer les références du membre sur l'annuaire du CFRA.

4.2 FIN DE L'ADHÉSION À L'INITIATIVE DU CFRA

Le CFRA peut décider, à tout moment, et à son entière discrétion, de suspendre ou de mettre fin à l'adhésion d'un membre et notamment, mais sans s'y limiter, dans les cas suivants:

- Le refus de mettre à jour ses informations sur l'annuaire professionnel du CFRA.
- La publication d'informations erronées ou inexactes sur ses qualités, ses services et ses prestations.
- Le refus de transmettre les justificatifs permettant au CFRA d'apprécier l'obligation de formation continue.
- Tout problème d'attitude ou de comportement à l'occasion de la participation à des services ou des avantages proposés par le programme du CFRA.

- Toutes poursuites engagées à l'encontre du membre et qui seraient susceptibles de porter atteinte à l'honneur et à la réputation du CFRA, de ses membres ou de ses représentants.
- Le manquement aux présentes conditions ou le refus de s'y conformer dans un délai raisonnable.

Dans de tels cas, le CFRA informe le membre de sa décision de suspendre ou de mettre fin à son adhésion et procède à la suspension ou la suppression de ses informations sur l'annuaire professionnel, ainsi qu'à la fermeture temporaire ou définitive de son accès privilégié sur le site internet du CFRA.

Communiquer avec nous

Pour toute question sur nos conditions pour devenir membre du CFRA vous pouvez nous contacter :

contact@formation-relation-aide.com





INFORMATIONS ET CONTACT

Centre de Formations en Relation d'Aide (CFRA)
Le Groupe UniLearn Inc.

Siège social :
7-1885 Rue Jean Picard
Laval (Québec), H7T 2K4, Canada

Sites internet: www.formation-relation-aide.com
Email : contact@formation-relation-aide.com
Canada : +1 (438) 317 0342
France : +33 (0)7 81 00 69 80

Etablissement d'enseignement privé reconnu par RITMA
Accrédité par Revenu Québec
Nos formations donnent droit à des crédits d'impôt

